

MESURES DE PREVENTION

CONTRE LA TRANSMISSION DE SARS-COV-2 ENTRE PROFESSIONNELS

Vestiaires

Limitier le nombre de professionnels présents et effectuer des roulements

Maintenir une distance de 1 m au moins entre les agents ou attribuer au moins 4 m² par agent

Porter le masque en faisant attention à ne pas contaminer ses vêtements professionnels/personnels lors de l'habillage ou du déshabillage

A la fin du service : éliminer sa tenue professionnelle dans le circuit du linge sale et laisser les chaussures de travail sur le lieu de travail

Assurer l'hygiène des mains : laver les mains ou se frictionner les mains avec une solution hydroalcoolique

Aérer les lieux régulièrement

**LA TRANSMISSION ENTRE LES AGENTS EXISTE : NE RELACHEZ PAS LES MESURES
DE PREVENTION SUR LES TEMPS DE REPOS.**